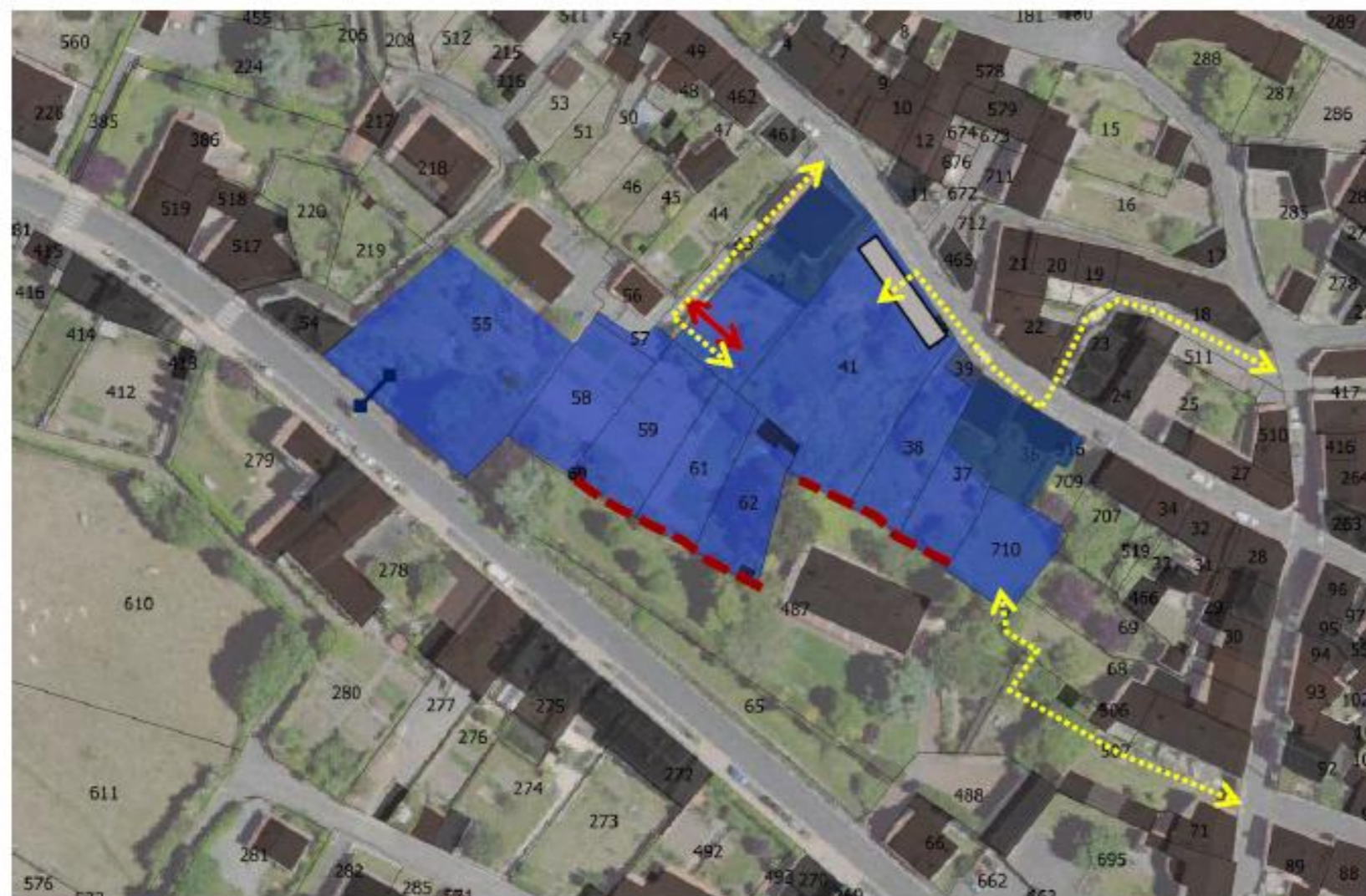







h) Etat projeté du secteur de densification des Terrasses



ELEMENTS A CREER

-  Principe d'accès à la zone à créer
-  Principe de liaison douce à créer (certains emplacements réservés du PLUi)
-  Principe de raccordement aux réseaux sur l'avenue des Moulins (attention : fort dénivelé)
-  Principe de front urbain bâti à créer sur la rue

ELEMENTS A CONSERVER :

-  Principe de terrasses à valoriser et à intégrer à la réflexion sur l'aménagement global de la zone

DENSITÉS :

19 logts/ha Densité brute (espaces verts et voirie inclus) minimale attendue

Orientations :

- Aménager ce secteur par le biais d'une opération d'ensemble
- Permettre la densification de ce secteur assez contraint (notamment concernant les accès et la déclivité), tout en valorisant l'effet terrasse de ce site.
- Poursuivre le front bâti urbain de la rue de l'Aubépin, en s'intégrant avec les constructions existantes
- Relier le quartier via des liaisons douces au reste du bourg et créer des perméabilités piétonnes au cœur de ce nouveau secteur d'urbanisation (lieu d'habitation et de promenade)